

Communiqué

Soleure, le 3 octobre 2017

Une muselière aux dépens des payeurs de primes

Arbitraire et antidémocratique

Une initiative populaire entend interdire aux membres de l'Assemblée fédérale de siéger dans les instances de direction et de surveillance des caisses-maladie. Exclure les intérêts des assurés de la formation de l'opinion politique est arbitraire et antidémocratique. Car à l'heure actuelle, trois fois plus de parlementaires entretiennent des liens avec les fournisseurs de prestations (hôpitaux, industrie pharmaceutique, médecins, etc.) qu'avec les assureurs-maladie.

Si l'initiative était adoptée, les parlementaires pourraient continuer de défendre sous la Coupole les intérêts des hôpitaux, des médecins, des EMS ou de l'industrie pharmaceutique, alors même que ceux-ci sont responsables de 95% des dépenses de santé financées par les primes.

Il suffit de consulter le registre des intérêts des deux chambres pour s'en rendre compte: celui-ci révèle que trois fois plus de parlementaires entretiennent des liens avec les fournisseurs de prestations (hôpitaux, industrie pharmaceutique, médecins, etc.) qu'avec les assureurs-maladie. Par ailleurs, chaque canton est représenté au Conseil des Etats et ce bien que les cantons soient responsables, avec leur planification non coordonnée des hôpitaux, de la majeure partie du surapprovisionnement médical en Suisse – et partant d'innombrables prestations superflues à la charge des payeurs de primes. De plus, les plus fortes hausses de primes sont dues depuis des années au secteur hospitalier ambulatoire.

Il serait donc irresponsable, arbitraire et antidémocratique de ne cibler que les représentants des assureurs-maladie au Parlement.

Association faîtière des assureurs-maladie suisses, santésuisse défend un système de santé libéral, social, financièrement supportable, une gestion efficiente des moyens et des prestations de santé de bonne qualité au juste prix.

Informations complémentaires:

Christophe Kaempf, porte-parole, téléphone 032 625 41 56 / 079 874 85 47,
christophe.kaempf@santesuisse.ch

Ce communiqué peut être téléchargé sous: www.santesuisse.ch